

Bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Décisions du 03/02/2026

Décisions du 03/02/2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du PV du 3 décembre 2025

DOMAINE DE COMPETENCES

2. Programme travaux 2026 :
 - Sécurisation, renforcement, effacement ;
 - Programme HTA ;
 - Extension ;
 - Urbain.
3. Marché d'assurances – partie 2

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne
Bureau syndical du mardi 3 février 2026

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées	Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 3 décembre 2025
--	---

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 17 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Membres du bureau syndical présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN, représentant la majorité absolue.

Membres du bureau syndical excusés : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

Les pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7 à L. 2121-28 ainsi que L. 5211-1 et L. 5711-1 ;

Rappelle que le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 3 décembre 2025 a été transmis à chaque membre par courriel le 16 décembre 2025.

Précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT** d'adopter le procès-verbal de la réunion du bureau syndical du 3 décembre 2025 tel qu'annexé.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

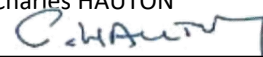
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Déports : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-01-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mercredi 3 décembre 2025 – 14h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 16 / Nombre d'absents : 4 / Nombre de pouvoirs : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Philippe AUVRAY, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL (arrivée à 15h10), Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Michel BELLENGER, Nicolas BOUCHÉ, Frédéric HARDY et Marc QUÉROLLE.

Pouvoirs : Michel BELLENGER a donné pouvoir à Daniel BIGEON,
Frédéric HARDY a donné pouvoir à Philippe CHALLIER.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et les pouvoirs.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du 9 septembre (vote) ;
- 2) Programme Urbain – 2026 (vote) ;
- 3) Article 8 : intégration des ouvrages dans l'environnement - 2026 (vote) ;
- 4) Reliquats et besoins financiers (vote) ;
- 5) Guide des aides financières – 2026 ;
- 6) Marché Assurances pour les besoins de Te61 (vote) ;
- 7) Convention fourniture bois ;
- 8) Frais de déplacement et frais annexes (vote) ;
- 9) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;
- 10) Présentation du site « Aides Territoires » ;
- 11) Affaires et questions diverses.

1) 2025-B-27 Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2025 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2025 transmis à chaque délégué par courriel le 16 septembre 2025.
Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.

2) 2025-B-28 Programme urbain – 2026 (vote)

Présentation complémentaire de Cédric Thomas

Le tableau des affaires est présenté ci-dessous, pouvant être financées sur l'année 2026 pour un total de 1 242 633,17 €. Il est précisé que ces travaux sont financés sur fonds propres.

Commune	Adresse	Montant travaux HT
Argentan	Quartier Saint Michel - tranche 2	521 462,50 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Mlle Normand - étude	30 000,00 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Général de Gaulle	166 666,67 €
Domfront	Rue du Commandant Moriceau	171 504,00 €
Damigny	Rue Bellevue - Etude	50 000,00 €
L'Aigle	Rue Jean Baptiste Biot	50 000,00 €
Saint Langis lès Mortagne	Le chemin du dépôt	178 000,00 €
Saint Georges des Groseillers	Rue des Groseillers - étude	25 000,00 €
Vimoutiers	Rue Président Mitterrand	50 000,00 €

Les membres du bureau syndical acceptent le programme travaux tel que présenté et précisent que les crédits seront prévus au budget 2026.

3) 2025-B-29 Article 8 : intégration des ouvrages dans l'environnement - 2026 (vote)

Présentation complémentaire de Cédric Thomas

Le tableau des affaires, ci-dessous, pouvant être financées sur l'année 2026 au titre de l'article 8 est présenté :

Commune	Montant HT	Montant travaux HT + MOE	Fils nus en ml	Torsade en ml	Ratio	Participation Enedis
L'Aigle - Boulevard Vaugeois	110 324,00 €	118 046,68 €	406		100,0%	47 218,67 €
Tourouvre au perche - Riantz	85 890,00 €	91 902,30 €	203	200	50,4%	36 760,92 €
La Ferté Macé - Rue de la Chambrette	185 138,00 €	198 097,66 €	256	303	45,8%	79 239,06 €
Ecouché les vallées - Avenue du Général Leclerc	364 987,00 €	390 536,09 €	660	92	87,8%	156 214,44 €
Sées - Rue de Cremel	102 236,00 €	109 392,52 €	450	60	88,2%	43 757,01 €
L'Home Chamondot - Le Mont Huchet	183 000,00 €	195 810,00 €	873	10	98,9%	78 324,00 €
Domfront en poirais - Rue du commandant Moriceau	171 504,00 €	183 509,28 €	340	96	78,0%	73 403,71 €
Le Grais - Le Bourg	100 000,00 €	107 000,00 €	300		100,0%	42 800,00 €
Bagnoles de l'orne - Boulevard Général De Gaulle	166 666,67 €	178 333,33 €	234	189	55,3%	71 333,33 €
TOTAL	1 469 745,67 €	1 572 627,86 €	3722	950	79,7%	629 051,15 €
Subvention Enedis maximum		1 425 000,00 €				570 000,00 €
au minimum 70% - 40% du HT						

Question de Françoise Reig-Hamelin : le choix a-t-il été difficile pour sélectionner les affaires présentées ?

Réponse de Cédric Thomas : non, au contraire, les travaux d'effacement sont de moins en moins nombreux, ainsi les équipes n'ont pas eu besoin de refuser des travaux.

Les membres du bureau syndical acceptent au titre du cofinancement Te61/Enedis 2026 (Article 8), la participation du Te61 pour les opérations figurant dans le tableau présenté et précisent que les crédits seront prévus au budget 2026.

4) 2025-B-30 Reliquats et besoins financiers (vote)

Présentation complémentaire de Cédric Thomas

Des travaux des programmes 2024 et 2025 font apparaître les reliquats suivants, pour un total de 221 728 € :

Année de financement	Commune	Reliquats HT	Dotations HT initiales
2024	Passais Village (Epinay le Compte) - Le Bourg	- 10 527 €	166 666 €

Procès-verbal bureau syndical mercredi 3 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-01-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

2024	Putanges le lac - Route de Falaise	-27 235 €	245 000 €
2024	Montsecret - La Mottette	- 59 791 €	137 500 €
2024	Chahains – la Tonnelière	- 2850 €	73 634 €
2024	Méhoudin – Rue RD976	- 39 136 €	122 166 €
2025	Juvigny Val d’Andaine – (Baroche sous Lucé) – rue Abbé	-25 000 €	140 714 €
2025	Bagnoles de l’Orne – Rue de la Sergenterie Javains	- 50 000 €	323 816 €
2025	Alençon – Rue Boucher de Perthes	- 7 189 €	208 333 €

Intervention de Françoise Reig-Hamelin : les travaux à Chahains ont rencontré des dysfonctionnements, notamment avec le Télécom.

Réponse de Monsieur le Président : c’est un problème récurrent du fait que le Te61 ne détient pas la compétence Télécom, c’est l’entreprise Orange qui doit intervenir.

En parallèle, des besoins financiers ont été relevés pour les affaires suivantes, pour un total de 105 915 € :

Année de financement	Commune	Besoins HT	Dotations HT initiales
2024	Berjou - Rue de la Gare	15 833 €	91 666 €
2025	Athis val de rouvre (Ségrie Fontaine) - La Butte	4 166 €	48 333 €
2025	Mortrée - Route de Sées	29 166 €	168 957 €
2024	Val au Perche – Quartier de la Taille	41 100 €	212 026 €
2025	La Ferté Macé – rue de la Chambrette	15 650 €	185 137 €

Il est proposé de basculer les reliquats des années 2024 et 2025, qui s’élèvent à 221 728 € HT, sur les affaires susdites, permettant ainsi de financer en partie celles-ci. La différence de 115 813 € ne sera pas réattribuée.

Les membres du bureau syndical acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée.

5) Guide des aides financières – 2026

Chaque année le comité syndical peut modifier les aides financières octroyées aux collectivités territoriales dans la réalisation des missions du Te61. Monsieur le Président propose de conserver les modalités financières 2025 pour l’année 2026 à l’exception du taux de maîtrise d’œuvre et du jumeau numérique.

Présentation complémentaire de Cédric Thomas

Taux de maîtrise d’œuvre

Depuis 2015, est mis en application un taux de maîtrise d’œuvre de 5 % au Te61. Le Financement des Aides aux Collectivités pour l’Électrification rurale (Facé) et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) s’accordent sur un taux appliqué sur les chantiers éligibles au FACE à hauteur de 7 % à 8 %.

En 2025 les membres du comité syndical n’avaient pas souhaité augmenter de 2 % ce taux, afin que les collectivités ne soient pas mises en difficulté financière, préférant passer à 6 % en 2025 et envisager 7 % pour 2026.

Par exemple, sur un chantier d’éclairage public de 40 000 € HT de travaux avec 40 % d’aide (16 000 € d’aide) le reste à charge est de 24 000 € HT :

- à 5% : 2 000 € à charge de la collectivité.
- à 6 % : 2 400 € à charge de la collectivité.
- à 7% : 2 800 € à la charge de la collectivité.

Pour information, le taux de maîtrise d’œuvre appliqué par le SDEC14 est de 10 %.

Jumeau numérique

En 2025, une nouvelle prestation avait fait son apparition dans le guide des aides : le portail des services.

Accès	Abonnement (TTC)	Descriptif de l'offre
PCRS (Pour les collectivités non-adhérentes)	300 €/an	Accès au fond de plan règlementaire (PCRS) sur l'ensemble de votre territoire.
DT-DICT + un thème réseau (*) au choix	500 €/an	Accès à l'outil Next'DICT qui vous accompagne dans la réponse aux DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux. ----- Intégration d'un thème de données de votre choix : eau potable, assainissement, réseau de chaleur, etc. Accès à l'Orthophoto de l'IGN, la matrice cadastrale de la DDFIP
Offre thème*	200€/thème/an	Visualisation de votre patrimoine : intégration du thème de votre choix.

En 2026, la prestation « Jumeau numérique » sera ajoutée au guide des aides financières afin d'arrêter un coût de licence annuel à hauteur de 2 000 € hors communes et EPCI.

Les membres du bureau syndical acceptent de proposer ces évolutions en réunion du comité syndical du mois de décembre.

6) 2025-B-31 Marché Assurances pour les besoins de Te61 (vote)

Présentation complémentaire de Louis Avice.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 3 décembre à 9h. Le marché « Assurances pour les besoins du Te61 » a été présenté et analysé.

Le besoin devant être apprécié dans sa totalité en vertu du code de la commande publique, et le Te61 souhaitant protéger son système d'information contre les atteintes qui pourraient l'affecter dans le cadre de ses missions (« Cyber Risque »), un marché a été lancé. Cette assurance couvre les pertes financières dues à une cyber attaque comme une rançon par ou le temps perdu en cas d'arrêt d'activité par exemple, et assure aussi un service d'audit suite à une potentielle attaque.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publicité le 28 septembre 2025, fixant au 28 octobre 2025 la date limite de réception des offres au marché « Assurances pour les besoins de Territoire d'Énergie Orne », rectifié le 8 octobre 2025, reportant cette date au 12 novembre 2025, à 14 heures.

Le marché est un appel d'offres ouvert européen passé en application des articles L 2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique et alloti en 7 lots :

- Lot n°1 : Assurance « Dommages aux biens mobiliers et immobiliers » ;
- Lot n°2 : Assurance « Bris de machine » ;
- Lot n°3 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes » ;
- Lot n°4 : Assurance « Flotte véhicules et risques annexes » ;
- Lot n°5 : Assurance « Responsabilité civile des dirigeants » ;
- Lot n°6 : Assurance « Risques statutaires » ;
- Lot n°7 : Assurance « Atteintes au système d'information – Cyber Risque »

Arrivée de Valérie Chesnel

L'analyse est alors ainsi présentée :

N°	LOTS	Titulaire marché en cours	Marché en cours	Marché 2026	Evolution	Solutions proposées
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	AXA				MMA / CATEZ - VARIANTE
2	Bris de machines	AXA	compris DAB			LOT INFRUCTUEUX: relance en procédure négociée
3	Responsabilité civile et risques annexes	AXA				OFFRE INACCEPTABLE: prolongation du contrat en cours et relance à prévoir
4	Flotte véhicules et risques annexes	GROUPAMA				LOT INFRUCTUEUX: relance en procédure négociée
5	Responsabilité civile des dirigeants	AXA				MMA / CATEZ
6	Risques statutaires	GROUPAMA				GROUPAMA / CIGAC
7	Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)	-	pas de contrat			AXERIA TOKIO / AURA COURTAGES
TOTAL :						

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-01-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

Après cet exposé, le bureau syndical, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le rapport d'analyse des offres du 3 décembre 2025, rédigé par le Te61 et d'attribuer les lots de la façon suivante :

Lots	Décision
1	Attribution à MMA - CATEZ
2	INFRUCTUEUX
3	OFFRE INNACCEPTABLE car inappropriée financièrement
4	INFRUCTUEUX
5	Attribution à MMA - CATEZ
6	Attribution à Groupama CIGAC
7	Attribution à AXERIA TOKIO – AURA COURTAGE

7) Convention fourniture bois

Présentation complémentaire de Cédric Thomas et Louis Avice.

Auparavant le Te61 se positionnait systématiquement en qualité de pouvoir adjudicateur lors de la passation de ses marchés publics, par méconnaissance de sa faculté, pour certains de ses achats, de se placer en tant qu'entité adjudicatrice. Cette possibilité est ouverte pour les activités d'opérateurs de réseaux tels le gaz, la chaleur, l'électricité ou encore l'eau potable, s'agissant des achats publics présentant un lien suffisant avec ces activités.

Les intérêts de ce positionnement sont, notamment :

- Une procédure plus proche des entreprises avec une faculté de négociation avec les opérateurs économiques, donc une capacité à rationaliser les prestations et les prix fournis ;
- Des souplesses dans le choix du type de procédure lorsque celle-ci est formalisée ;
- La possibilité de passer les accords-cadres pour une durée de 8 ans.

Le Te61 peut assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de la « Production et/ou distribution de chaleur ». Ainsi, en raison de sa qualité d'entité adjudicatrice dans l'exercice de cette compétence, notamment en partie exploitation, le syndicat n'a pas nécessité de mettre en concurrence ses fournisseurs pour ses achats de combustibles et d'énergie.

Cependant, une telle relation contractuelle requiert malgré tout d'être formalisée et les règles relatives aux délais de paiement, à la sous-traitance, à la résiliation, au règlement amiable et à la facturation électronique propres au code de la commande publique restent applicables de plein droit. Ainsi un projet de convention entre le Te61 et la SCIC Bois Bocage Énergie est présenté aux membres du bureau et nécessitera une délibération du comité syndical.

Les membres du bureau acceptent de présenter la convention d'approvisionnement en combustible bois telle que présentée aux membres du comité syndical.

8) 2025-B-32 Frais de déplacement et frais annexes (vote)

Présentation complémentaire de Louis Avice.

Nombreuses sont les professions territoriales s'exerçant partiellement en dehors du siège de la collectivité. L'organisation de ces déplacements professionnels incombe à l'employeur public, qui a alors deux choix : fournir les moyens de ce déplacement, ou rembourser les frais engagés du fait de l'utilisation à des fins professionnelles du véhicule personnel.

Il est acquis que les véhicules de service ne sauraient être adaptés à tous les types de déplacement. En particulier, ceux d'entre eux qui mobilisent un véhicule sur plusieurs jours dans un cycle de formation mettent le plus souvent à contribution le véhicule personnel de l'agent ou d'autres moyens de transport.

Les frais d'hébergement et de repas, ainsi que d'autres frais ou d'autres motifs, en ce qu'ils sont des accessoires indissociables des déplacements, surtout lorsque ceux-ci sont prolongés, peuvent également être remboursés, et ce y compris lorsque le véhicule personnel n'est pas utilisé.

De plus, s'agissant des élus, la loi prévoit le remboursement de certaines dépenses particulières.

Ce règlement a été examiné lors d'une réunion de bureau en 2024 et a été amélioré sur certains points tels que :

- Remboursement au forfait des frais d'hébergement et non plus au réel ;
- Augmentation du plafond à 200 € pour les frais d'hébergements à Paris ;
- Ajout des remboursements pour passage de concours...

Après cet exposé, les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le règlement tel qu'annexé.

9) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Présentation complémentaire de Lucile Cheron.

Afin de s'assurer de la sécurité des agents et de prévenir les risques un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été rédigé selon des études de poste avec l'ensemble des agents. Il englobe les enjeux de la prévention financiers, humains, juridiques, sociaux et sociétaux.

Il sera présenté en Comité Social et Technique du CDG61 le jeudi 4 décembre, et au comité syndical le mardi 16 décembre, s'il est approuvé, il sera diffusé aux agents dès le 1^{er} janvier 2026. Il sera mis à jour chaque année.

Question d'Amale EL KHALEDI : ce travail n'aurait-il pas pu être externalisé afin d'éviter de monopoliser le temps d'un agent pour un document administratif ?

Réponse de Lucile Cheron : outre le caractère obligatoire de ce document, il a permis de répondre à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes de se munir d'un DUERP, et mis en avant les forts moyens de prévention existants au Te61 et en lumière quelques axes d'amélioration.

Les membres du bureau acceptent de présenter ce document aux membres du comité syndical pour délibération.

10) Présentation du site « Aides Territoires »

Présentation complémentaire de Lucile Cheron.

Afin de se rendre plus visible, une fiche de porteur d'aide du Territoire d'Énergie Orne a été créée sur le site « Aides Territoires ». Huit aides y sont répertoriées à ce jour :

- Assurer la sécurité routière dans votre commune (radars pédagogiques) ;
- Enfouir/effacer les réseaux aériens d'électricité ;
- Étendre les réseaux pour les projets publics ;
- Moderniser l'éclairage public ;
- Produire et distribuer de la chaleur pour les bâtiments publics avec une chaufferie bois-énergie ;
- Réaliser les audits énergétiques du patrimoine communal ;
- Renforcer le réseau électrique ;
- Sécuriser le réseau électrique.

Les modalités devront être mises à jour à chaque changement du guide des aides financières. Il est possible de consulter les modalités sur cette page : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/partenaires/2771-territoire-denergie-orne/>

11) Affaires et questions diverses

À vos agendas

- Comité syndical : mardi 16 décembre 2025 matin
- Bureau syndical : mardi 3 février 2026 après-midi
- Comité syndical : mardi 24 février 2026 matin

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. SEM : Prestations de services entre le Te61 et la SEM Éner61 (vote) ;

PATRIMOINE

3. SEM : Bail entre le Te61 et la SEM Éner61 (vote) ;

FINANCES LOCALES

4. SEM : Transfert des actifs (vote) ;
5. Débat d'orientation budgétaire (vote) ;
6. Approbation du CFU budget annexe photovoltaïque (vote) ;
7. Dissolution du budget annexe photovoltaïque (vote) ;
8. Décision modificative – Plan de relance 2025 (vote) ;

DOMAINES DE COMPÉTENCES

9. Guide des aides financières 2026 (vote) ;
10. Délibération concordante de transfert de compétence la compétence éclairage public (vote) ;
11. Délibération concordante de transfert de compétence la compétence gaz (vote) ;
12. Modification du plan de financement du jumeau numérique (vote) ;

MARCHÉS PUBLICS

13. Maintenance des chaufferies-bois (vote) ;
14. Convention pour la fourniture de bois (vote) ;

FONCTION PUBLIQUE

15. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (vote) ;
16. Modification de la délibération 2021-AG-46 relative à la mise en place RIFSEEP (vote) ;
17. Désignation d'un délégué à la protection des données (vote) ;

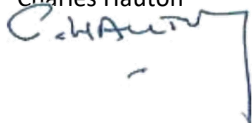
AUTRES

18. Affaires et questions diverses.

Fin de la réunion à 16h15

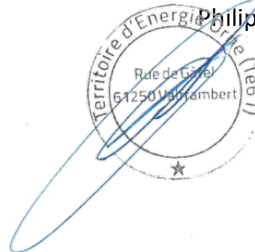
Le secrétaire de séance

Charles Hauton



Le Président

Philippe AUVRAY



DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne
Bureau syndical du mardi 3 février 2026**

Nomenclature 7. Finances 7.6 Contribution budgétaire	Objet : Programmes de travaux basse tension de renforcement, de sécurisation et d'effacement des réseaux pour l'année 2026
---	---

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 17 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Membres du bureau syndical présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN, représentant la majorité absolue.

Membres du bureau syndical excusés : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

Les pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1111-10, L. 2224-31, L. 3232-2 et L. 5212-26 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment l'article L. 322-6 ;

Vu le décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-AG-09 en date du 27 février 2025 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2025-AG-44 en date du 16 décembre 2025 portant guide des aides financières pour 2026.

Considérant que, comme chaque année, il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux pour l'exercice 2026 s'agissant des opérations de renforcement, de sécurisation et d'effacement des réseaux électriques en basse-tension exécutés en maîtrise d'ouvrage par le syndicat.

Considérant que des participations financières abondent ces travaux selon les modalités prévues par le guide des aides financières pour l'exercice 2026 dans les conditions établies par la délibération susvisée s'y rapportant.

Considérant que les contenus détaillés des programmes sont les suivants :

Dotation	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Renforcement	- €	374 633,00 €	93 105,00 €	87 000,00 €
Sécurisation	367 615,31 €	377 344,17 €	117 226,36 €	485 772,00 €
Effacement	321 200,00 €	472 233,00 €	78 000,00 €	50 000,00 €
Total travaux TTC	688 815,31 €	1 224 210,17 €	288 331,36 €	622 772,00 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-02-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

Dotation	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8
Renforcement	682 760,00 €	450 000,00 €	290 000,00 €	477 880,00 €
Sécurisation	356 851,69 €	440 359,85 €	347 225,22 €	410 333,35 €
Effacement	354 723,00 €	235 000,00 €	310 000,00 €	610 000,00 €
Total travaux TTC	1 394 334,69 €	1 125 359,85 €	947 225,22 €	1 498 213,35 €

Dotation	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12
Renforcement	828 774,00 €	446 100,00 €	653 476,00 €	206 272,00 €
Sécurisation	323 894,17 €	104 100,39 €	446 599,90 €	302 677,59 €
Effacement	274 313,00 €	779 700,00 €	- €	233 240,00 €
Total travaux TTC	1 426 981,17 €	1 329 900,39 €	1 100 075,90 €	742 189,59 €

	Total travaux	Dotations
Renforcement	4 440 000,00 €	4 440 000,00 €
Sécurisation	4 080 000,00 €	4 080 000,00 €
Effacement	3 718 409,00 €	3 975 000,00 €
Total travaux TTC	12 238 409,00 €	12 495 000,00 €

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT**, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget primitif 2026, le contenu des programmes suivants :
 - Renforcement ;
 - Sécurisation ;
 - Effacement.
- **AUTORISENT** le Président, ou son délégataire, à apporter toutes les modifications rendues nécessaires aux programmes susmentionnés, justifiées par des contingences techniques ou économiques.
- **S'ENGAGENT** à transmettre la présente délibération au comptable de la pairie départementale de l'Orne.

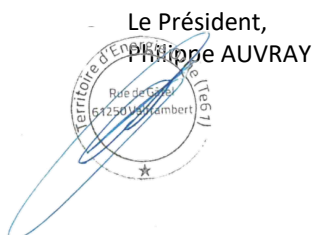
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

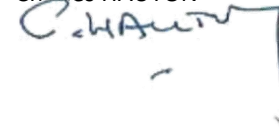
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Départs : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-02-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne
Bureau syndical du mardi 3 février 2026

Nomenclature 7. Finances 7.6 Contribution budgétaire	Objet : Programme de travaux extension 2026
---	--

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 17 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Membres du bureau syndical présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN, représentant la majorité absolue.

Membres du bureau syndical excusés : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

Les pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1111-10, L. 2224-31, L. 3232-2 et L. 5212-26 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment l'article L. 322-6 ;

Vu le décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-AG-09 en date du 27 février 2025 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2025-AG-44 en date du 16 décembre 2025 portant guide des aides financières pour 2026.

Considérant que, comme chaque année, il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux pour l'exercice 2026 s'agissant des opérations d'extension de réseaux pour les projets publics.

Considérant que des participations financières abondent ces travaux selon les modalités prévues par le guide des aides financières pour l'exercice 2026 dans les conditions établies par la délibération susvisée s'y rapportant.

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- **DECIDENT** à l'unanimité d'attribuer le programme travaux extensions 2026 à hauteur de 700 000 € HT, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGENT** à transmettre la présente délibération au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-03-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

<p>Nombre de votants : 17 Votes pour : 17 Votes contre : 0 Abstentions : 0 Déports : 0</p>
--

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "CHAUTON", is written below the printed name "Charles HAUTON".

<p>Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260203-2026-B-03-DE Date de télétransmission : 09/02/2026 Date de réception préfecture : 09/02/2026</p>
--

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne
Bureau syndical du mardi 3 février 2026**

Nomenclature 7. Finances 7.6 Contribution budgétaire	Objet : Programme de travaux HTA 2026
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 17 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Membres du bureau syndical présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN, représentant la majorité absolue.

Membres du bureau syndical excusés : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

Les pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1111-10, L. 2224-31, L. 3232-2 et L. 5212-26 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment l'article L. 322-6 ;

Vu le décret n° 2024-1249 du 30 décembre 2024 relatif aux aides pour l'électrification rurale ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-AG-09 en date du 27 février 2025 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2025-AG-44 en date du 16 décembre 2025 portant guide des aides financières pour 2026.

Considérant que le Territoire d'Énergie Orne peut réaliser dans le cadre du cahier des charges actuel 15 km par an de HTA en coordination avec la BT.

Considérant qu'il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux HTA pour l'exercice 2026.

Considérant que des participations financières abondent ces travaux selon les modalités prévues par le guide des aides financières pour l'exercice 2026 dans les conditions établies par la délibération susvisée s'y rapportant.

Considérant que le Cahier des charges de la concession ne permet pas au syndicat d'exécuter des travaux sur les réseaux HTA en totale maîtrise d'ouvrage.

Considérant, cependant, que certains travaux en basse tension peuvent, dans leur exécution, affecter des réseaux HTA.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-04-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

Après délibération, les membres du bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT**, sous réserve de la disponibilité des crédits inscrits au budget primitif 2026, le programme HTA 2026 tel que présenté ;
- **DECIDENT** à l'unanimité d'attribuer le programme travaux HTA 2026 à hauteur de 1 800 000 € TTC ;
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGENT** à transmettre la présente délibération au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

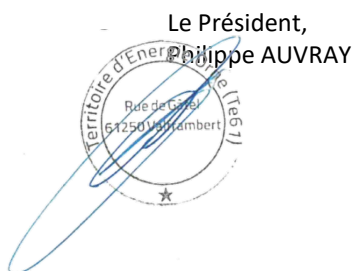
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

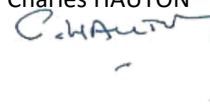
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Déports : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260203-2026-B-04-DE Date de télétransmission : 09/02/2026 Date de réception préfecture : 09/02/2026
--

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne
Bureau syndical du mardi 3 février 2026**

Nomenclature 7. Finances 7.6 Contribution budgétaire	Objet : Programme de travaux urbain 2026
---	---

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 17 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Membres du bureau syndical présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN, représentant la majorité absolue.

Membres du bureau syndical excusés : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

Les pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-B-28 DU 03/12/2025

Vu les statuts du Territoire d'Énergie Orne,

Vu la délibération n°2025-AG-09 en date du 27 février 2025 donnant délégations de pouvoirs au bureau syndical de répartir les programmes de travaux sur les réseaux électriques sur fonds propres du syndicat, dans la limite des crédits votés et selon les critères d'attribution fixés par le comité syndical,

Afin de budgétiser le programme travaux urbain, le Président présente le tableau des affaires, ci-dessous, pouvant être financées sur l'année 2026 pour un total de 1 064 633,17. Il précise que ces travaux sont financés sur fonds propre.

Commune	Adresse	Montant travaux HT
Argentan	Quartier Saint Michel - tranche 2	521 462,50 €
Bagnoles de l'Orne	Rue Mlle Normand - étude	30 000,00 €
Bagnoles de l'Orne	Boulevard Général de Gaulle	166 666,67 €
Domfront	Rue du Commandant Moriceau	171 504,00 €
Damigny	Rue Bellevue - Etude	50 000,00 €
L'Aigle	Rue Jean Baptiste Biot	50 000,00 €
Saint Georges des Groseillers	Rue des Groseillers - étude	25 000,00 €
Vimoutiers	Rue Président Mitterrand	50 000,00 €

Après cet exposé, les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-05-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

- **ACCEPTENT** le programme travaux tel que présenté en annexe,
- **PRECISENT** que les crédits seront prévus au budget 2026,
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.
- **S'ENGAGENT** à transmettre la présente délibération au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

<p>Nombre de votants : 17 Votes pour : 17 Votes contre : 0 Abstentions : 0 Déports : 0</p>
--

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Handwritten signature of Charles Hauton in blue ink.

<p>Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260203-2026-B-05-DE Date de télétransmission : 09/02/2026 Date de réception préfecture : 09/02/2026</p>

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du bureau syndical du Territoire d'Énergie Orne
Bureau syndical du mardi 3 février 2026**

Nomenclature 1. Commande publique 1.2 Marchés publics	Objet : Marché d'assurances pour les besoins du Te61 – partie 2
--	--

Nombre de membres : 20 / Nombre de présents : 17 / Nombre de pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à quatorze heures et trente minutes, le bureau syndical, légalement convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Membres du bureau syndical présents : Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE et Françoise REIG-HAMELIN, représentant la majorité absolue.

Membres du bureau syndical excusés : Nicolas BOUCHÉ, Philippe CHALLIER et Benoît RAULT.

Les pouvoirs : Néant.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1414-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 ;

Vu le code des assurances ;

Vu la délibération n°2025-AG-09 en date du 27 février 2025 donnant délégations de pouvoirs au bureau syndical d'attribuer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils européens de procédures formalisées que le syndicat passe en qualité de pouvoir adjudicateur, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat et de classer sans suite et déclarer infructueuse toute procédure de consultation du marché dont le montant est supérieur aux seuils européens de procédures formalisées que le syndicat passe en qualité de pouvoir adjudicateur, à l'exception des marchés globaux et des marchés de partenariat ;

Vu la décision n°2025-B-31 en date du 3 décembre 2025 portant attribution d'un marché d'assurances pour les besoins du Te61 ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunies le 3 décembre 2025 à 9 heures ;

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres, tels que joints en annexe.

CONSIDÉRANT le principe du droit de la code de la commande publique tenant à apprécier le besoin dans sa totalité ;

CONSIDÉRANT que par avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publicité le 28 septembre 2025, le Te61 a fixé au 28 octobre 2025, à 14 heures, la date limite de réception des offres au marché « Assurances pour les besoins de Territoire d'Énergie Orne », n° 2025-ADM-04 ;

CONSIDÉRANT que le marché était alors alloti en 7 lots distincts :

Lot n°1 : Assurance « Dommages aux biens mobiliers et immobiliers » ;

Lot n°2 : Assurance « Bris de machine » ;

Lot n°3 : Assurance « Responsabilité civile et risques annexes » ;

Lot n°4 : Assurance « Flotte véhicules et risques annexes » ;

Lot n°5 : Assurance « Responsabilité civile des dirigeants » ;

Lot n°6 : Assurance « Risques statutaires » ;

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260203-2026-B-06-DE
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026

Lot n°7 : Assurance « Atteintes au système d'information – Cyber Risque ».

CONSIDÉRANT que des offres ont été reçues pour les lots 1, 3, 5, 6 et 7, lesquels ont été attribués par la commission d'appel d'offre lors de sa séance visée supra, proposition validée par le bureau syndical dans sa décision visée supra, mais qu'aucune offre n'a été déposée pour les lots 2 et 4 ;

CONSIDÉRANT que le bureau syndical a donc constaté l'infructuosité de ces deux lots et autorisé la mise en place d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement des articles L. 2122-1 et R. 2122-2 du code de la commande publique, donnant pouvoir au Président pour mener toutes les diligences nécessaires à la conclusion de ces marchés négociés dans des délais raisonnables ;

CONSIDÉRANT que de telles diligences ont été suivies afin de couvrir le parc automobile du syndicat au 1^{er} janvier 2026 ; qu'il n'en demeure pas moins que les propositions afférentes aux bris de machine et à la flotte doivent être validées par la présente instance.

EXPOSE

Après analyse des offres reçues, il est proposé de valider le classement suivant par lot :

Lot n°2	Opérateurs économiques	Lot n°4	Opérateurs économiques
1	ADH (intermédiaire) – Helvétia (assureur)	1	AXA – Éric AUVRAY

Après cet exposé, le Bureau syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 29 janvier 2026, rédigé par les services de Territoire d'Energie Orne.

Article 2 :

D'attribuer aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution et selon le classement retenu par la commission d'appel d'offres, soit :

- Lot n°2 : ADH assurances Descamps d'Haussy et Cie (intermédiaire) – Helvétia Assurances SA (assureur) ;
- Lot n°4 : AXA France IARD – Éric AUVRAY.

Les reconductions sont attribuées aux mêmes conditions que celles prévues dans le document de consultation.

Article 3 :

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de cette opération.

Précisent que :

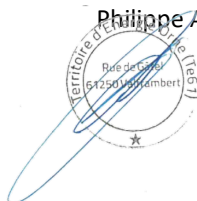
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Déports : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260203-2026-B-06-DE Date de télétransmission : 09/02/2026 Date de réception préfecture : 09/02/2026
--